

Amicale des Anciens Elèves de l' École de DELLYS

Section Nice Cote d'Azur et Corse

Compte rendu de la réunion du 1 février 2013

Assemblée générale de la section

Prochaine réunion, le **Vendredi 05 avril a 15H 30** au **VOILIER**

**Présent(e)s :**

SCHAEFTER R.(41), CANAVATE(42) et Me, CHAMPEME M.(42) et Me, SCHAEFTER C.(47) et Me, PINAR(48), ESCHENBRENNER(52), BALESTRIERO(53), VINAY (53) et Me, DARNAUD (56), THERVILLE(58).

**Absent(e)s excusé(e)s :**

SANCHEZ(46) et Me, HIDALGO(53) BENITAH(54), TORRES(54), Me DARNAUD(56).

**Courrier reçu :**

• **Section :**

Compte rendu d'activité de la section AIX	SORIANO(56)
Réunion du 23 février 2013 a AIX – 30 participants	
Compte rendu d'activité de la section VAR	GRECO(53)
Galette des rois 2013 – 43 participants	

**Compte rendu de l'assemblée générale agrémenté des galettes des rois offertes par la section:**

Le noyau dur reste d'une fidélité absolue a nos réunions. Merci a tous et bravo ! Bravo !

Le trésorier a présenté le bilan financier, le président a présenté le rapport moral de la section, ceux-ci ont été approuvé a l'unanimité des membres présents.

Le renouvellement du bureau se fait a l'identique en l'absence de nouveaux candidats, c'est à dire :

André CANAVATE(42) Président d'honneur, Pierre DARNAUD(56) Président-Secrétaire, Christian SCHAEFTER(47) Trésorier-Vice président, Marcel CHAMPEME(42) Secrétaire adjoint, SCHAEFTER Roger(41) Trésorier adjoint. Les galettes comme d'habitude accompagnées d'un mousseux furent appréciés par les convives. Merci Christian.

Suite a son déménagement a Nice Robert THERVILLE(58) nous a rejoins. Bienvenue a Nice.

**Vie de la section :**

Tout va bien ou presque, peu de cotisants sous le soleil, mais le noyau dur résiste en bord de mer, quoique : **SANCHEZ Christian(46)** se soigne de sa maladie.

**ALZIEU(35)** et **DEGEA(38)** sont en maison de retraite.

**AMATO(44)** s'accroche, **SEGURA(41)** perd la mémoire, **ZIMRA(36)** ne donne plus signe de vie ?

**BENITAH(54)** s'occupe de son épouse.

Les jeunes des promotions 50, pas de nouvelles, pas de cotisation ?

Pour les Niçois ou les anciens de passage qui voudraient se joindre a nos réunions, le **Bus 52** dessert **CAP 3000**, notre lieu de réunion est derrière **P'HOLIDAY INN** en bord de mer, à 100 m de CAP 3000 et a 10 min de la gare SNCF de SAINT LAURENT DU VAR.

**Cotisation 2013 :**

Celle-ci fixée au moment du congrès 2002 est de **20 €** pour la cotisation nationale, plus s'il y a don de l'ancien.

Apportez votre carnet de chèques à notre réunion, notre trésorier est prêt à encaisser les cotisations 2013.

Chèque a l'ordre de : Amicale anciens élèves de DELLYS.

**Trésorier : SCHAEFTER Christian**

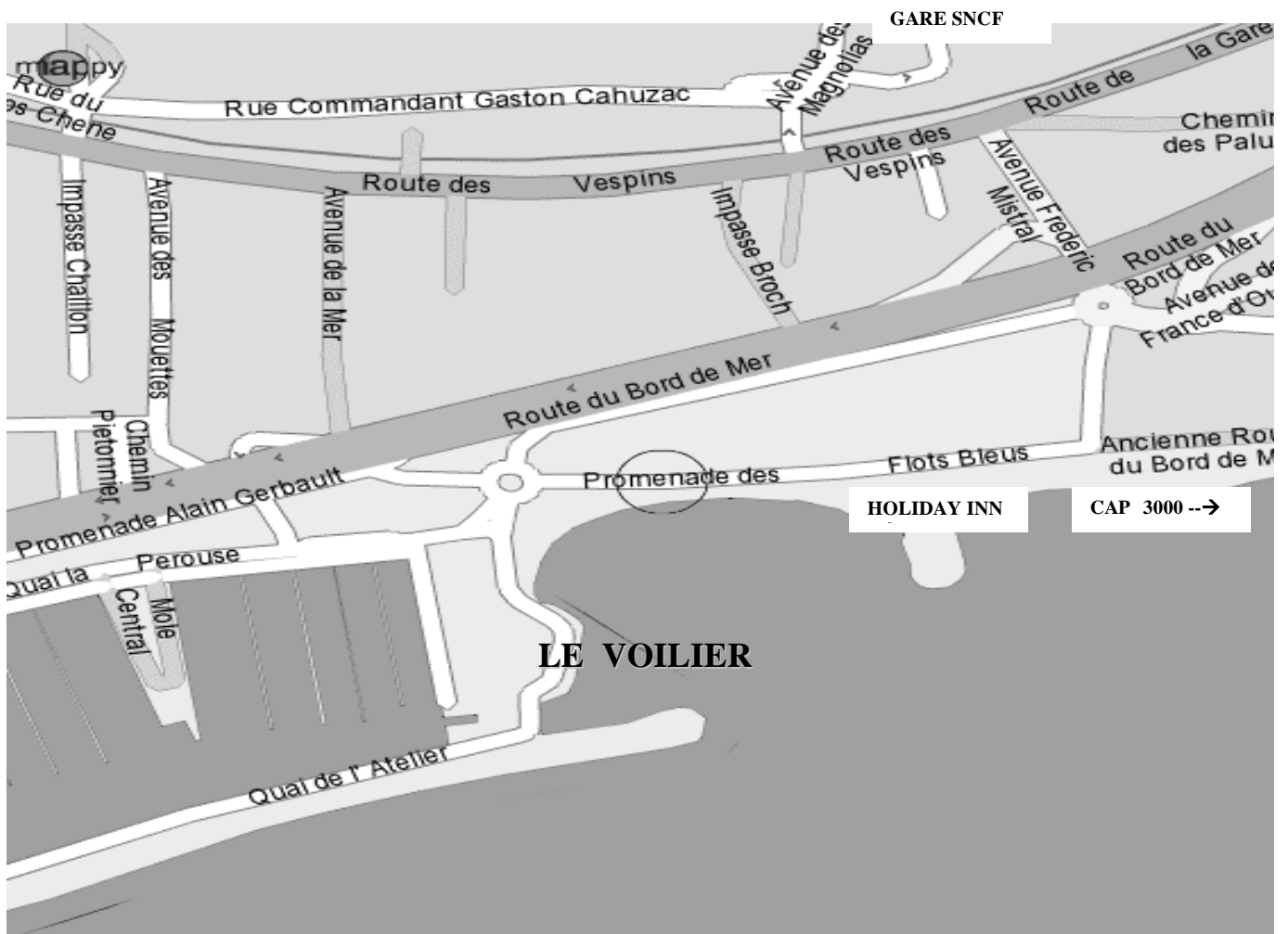
**Prochaine réunion** : .....Notez le rendez vous.....Attention ! **Changement de l'horaire....VENDREDI 5 AVRIL 2013 a 15H 30.....**

La réunion traditionnelle des anciens de DELLYS et de leurs amis qui est bimestrielle tous les 1<sup>er</sup> vendredi des mois pair, se fera :

Le **vendredi 5 avril 2013** à partir de 15 H 30 a la brasserie **LE VOILIER** 167 promenade des flots bleus 06700 SAINT LAURENT DU VAR , tel : 04.93.07.09.07 (près de l'hôtel HOLIDAY INN), venez nombreux.

Le Président-Secrétaire Pierre DARNAUD(56)

## PLAN ACCES



## Suite de l'histoire de notre école...

En résumé, l'état accorde un budget total de (50.000 + 10.000) soit 60.000 Frs en 1877.

La ville de DELLYS offre un fond de concours de 50.000 Frs et un terrain près de la porte d'ALGER.

C'est donc avec un budget de 110.000 Frs que débutera la construction de l'école dans la ville fortifiée de DELLYS avec un accès mer à partir de 1878.

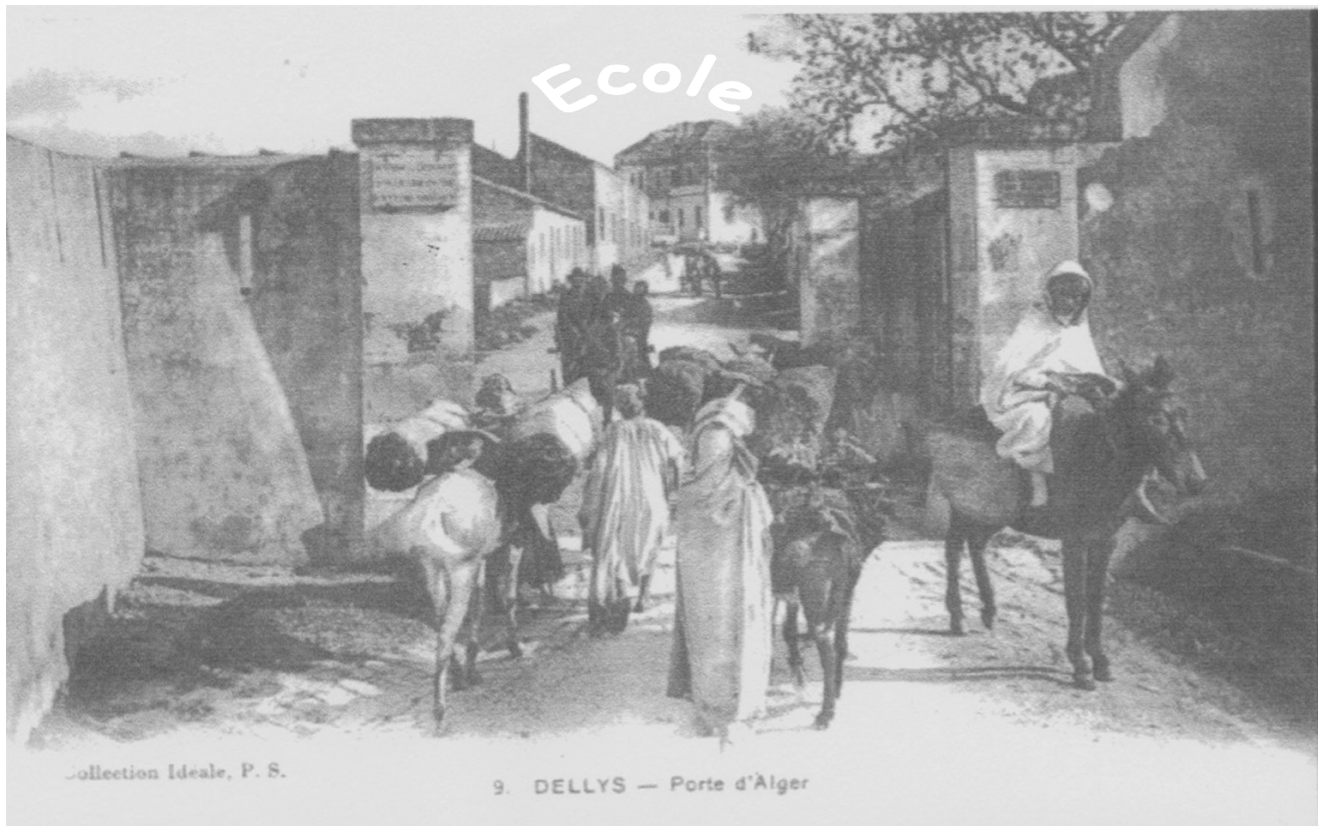
Elle ouvrira ses portes en octobre 1880 par recrutement sur concours ouvert aux indigènes et aux européens des 3 provinces d'ALGERIE (ALGER, ORAN, CONSTANTINE).

Le Conseil Supérieur de l'Algérie se prononça, dès l'année 1875, en faveur d'une école mixte, mais vit des inconvénients graves à la réinstallation de cet établissement à Fort-National.

La cherté des vivres sur ce point, les difficultés d'accès, et, par suite, le coût excessif du combustible et des matières premières destinées aux ateliers, parurent à cette Assemblée des obstacles au succès de l'institution projetée.

D'autre part, la ville de Dellys, qui cessait, à cette époque, d'être chef-lieu d'arrondissement, cherchait une sorte de compensation ; elle offrit à l'Etat les terrains nécessaires pour l'installation de l'école et mit à sa disposition un fonds de concours de 50,000 francs, en vue de l'édification des bâtiments.

Cette offre détermina le choix du Gouvernement ; la question fut soumise au Parlement, qui, sur un amendement présenté et soutenu par M. Victor Lefranc (séance du 18 novembre 1876), vota la création d'une école d'apprentissage à Dellys et ouvrit, à cet effet, un crédit de 60,000 francs au budget de l'exercice 1877.



Elle sera régie par le règlement du 29.06.1880, puis sera rattachée au ministre du commerce (arts et métiers) le 26.08.1881.

La première promotion de 1880 qui fera trois années d'études compte 23 élèves.

C'est un militaire, capitaine de génie Marc AUGER qui sera le 1<sup>er</sup> directeur de cette école assisté d'un sous directeur civil Mr BONNEIL.

Dès le début de sa vie, le budget de fonctionnement ne suit pas, les aménagements de l'école sont insuffisants, les salaires des enseignants et de la direction peu incitatifs, les élèves subissent ce mal être en particulier sur les économies de nourriture, aussi la révolte éclate en 1882.

Les 2 promotions 1880-1883 et 1881-1884 quittent l'école en 1882 en défilé sans autorisation pour se rendre en ville acheter du pain, ils reviennent à l'école toujours en défilé avec la précieuse nourriture.

Bien entendu ce manquement à la discipline provoque la colère du directeur et un conflit naîtra entre les élèves et la direction.

Les articles suivants du « Progrès d'ORAN » du 29.11.1881 et du 31.01.1882 relatent la révolte des élèves de l'école des Arts et Métiers de DELLYS de 1882.

## Ecole d'apprentissage d'Arts-et-Métiers de Dellys.

Mous recevons de M. Bonneil sous-directeur de l'école d'apprentissage d'Arts et-Métiers de Dellys 2 pièces signées des élèves de 2<sup>me</sup> année de cette école et attestant que ni lui ni son subordonné M. Tourel ne les ont jamais excités à la révolte contre leur directeur.

Nous donnons à ces messieurs acte de cette communication et nous nous ferons un plaisir de leur accorder complète satisfaction le jour où nous aurons sous les yeux le procès-verbal de l'enquête faite par M. Vignard.

A la suite de ces incidents, peut être le recrutement de la promotion 1882 ne s'est pas fait ? Bien qu'il existe des traces de la rentrée de 1882 dans le journal « Le courrier de SETIF » du jeudi 28.09.1882.

Les parents des élèves admis à l'Ecole d'apprentissage de Dellys, sont informés que la rentrée des classes est fixée au mardi 3 octobre prochain.

Tout élève qui ne sera pas rendu le 10 octobre, au plus tard, sera considéré comme démissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement général de l'Ecole.

IL existe même des boursiers de 1882, alors promotion 1882 ou pas?

Le directeur Marc AUGER sera remplacé à la rentrée 1883 par Emile Ernest LAMOUCHE.

Marc AUGER décédera en 1911 à TOULON à l'âge de 85 ans.

Il fut un capitaine héroïque durant l'insurrection kabyle de 1871 dans la région de PALESTRO.

C'est d'ailleurs la reconnaissance par l'état de son acte qui lui ouvrit les portes pour être le premier directeur de l'école d'apprentissage de DELLYS en 1880.

A suivre, si on y arrive...pi t'être...

## L'Ecole des Arts-et-Métiers DE DELLYS

Une assez grave nouvelle parvenait avant-hier à Alger.

Le maire de Dellys, en ce moment dans notre ville, recevait avis que les jeunes gens de l'école des Arts-et-Métiers de Dellys s'étaient révoltés. La révolte consistait en ceci : Ces jeunes gens insuffisamment nourris, étaient sortis de l'établissement dans le plus grand ordre et étaient allés acheter du pain en ville. Puis ils étaient rentrés, toujours avec le même ordre dans l'établissement.

La *Solidarité* fait sur cet incident des réflexions auxquelles nous nous associons entièrement.

« Nous pensons, dit-elle, qu'aucune mesure de rigueur ne sera prise contre ces jeunes gens, ainsi que l'on nous disait être dans l'intention du Directeur de le demander. La ruine de cet établissement semble avoir été le but poursuivi par cet homme néfaste. Se sentant menacé par l'enquête dernière qui constatait, en toutes choses, son insuffisance absolue, il avait voulu entraîner tout le personnel sous ses ordres dans sa chute, en provoquant de honteuses délations d'élèves qui ont ensuite protesté contre le rôle inconscient qu'on avait voulu leur faire jouer.

« Des jeunes gens allant tranquillement acheter du pain qu'on leur refuse sont dignes d'intérêt et l'administrateur qui les contraint à une pareille manifestation doit être définitivement jugé. »

Nous souhaitons que l'administration supérieure se rende à ces excellents arguments, et qu'elle ne rende pas des élèves laborieux et disposés à l'en faire responsables de l'incurie d'un directeur incapable et mal intentionné.

(Vigie Algérienne.)